

Questions?  www.farys.be/fr/contactez-nous
www.farys.be/myfarys

 078 35 35 99
lu – ve: 8h – 18h

Pannes d'eau?  078 35 35 88
24 heures / 24, 7 jours / 7

KLANTNAAM
Klantstraat 1
9000 Gent

Gent, le 14 mars 2023

CONFIRMATION DE REPRISE DU CAPTAGE D'EAU PRIVÉ

Cher client, chère cliente,

Nous sommes ravis de vous souhaiter la bienvenue en tant que nouveau client chez Farys.

Nous résumons toutes les données pour vous. Nous vous prions de les contrôler et de transmettre d'éventuelles modifications dans les 4 semaines via MyFarys, via le site web ou par téléphone. Si vous ne réagissez pas, vous acceptez tacitement les données ci-dessous ainsi que les règlements.

Données du client

Nom du client	: KLANTNAAM
Numéro de client	: 10.000.000
Compte de contrat	: 25.000.000
Adresse de correspondance	: Klantstraat 1, 9000 Gent
Numéro de TVA/BCE	: BE0400000000

Données de facturation pour le captage d'eau privé : Cliëntstraat 1, 9000 Gent

Date de la reprise	: 13 février 2023
Nombre de personnes domiciliées	: 0

Captage d'eau privé

En tant que capteur d'eau privé, vous devez payer pour l'évacuation (Farys) et l'épuration (VMM) des eaux usées. C'est pourquoi nous vous facturons une redevance communale chaque année.

Vous n'utilisez plus votre captage d'eau privé ? Le cas échéant, vous pouvez nous le signaler sur notre site web, sur www.farys.be/fr/eau-privee.

Contrôle obligatoire de l'installation d'eau

À compter du 1er janvier 2021, toute installation nouvelle ou rénovée utilisant de l'eau de citerne doit être contrôlée.

Vous pouvez demander ce contrôle auprès de Farys via www.farys.be/fr/form/demande-contrôle. Dans certains cas, vous pouvez aussi vous adresser à des organismes de contrôle externes agréés.

Pensez à mettre fin à l'approvisionnement en eau et/ou au captage d'eau privé à votre ancienne adresse

Réglez le déménagement via MyFarys ou remplissez le document de reprise avec le nouveau client ou propriétaire du bâtiment et renvoyez-le-nous. En guise de confirmation de la reprise à votre ancienne adresse, vous recevez une facture de clôture.



Vous trouverez de plus amples informations sur www.farys.be/fr/demenager.

Connaissez-vous MyFarys ?

Chez Farys, nous voulons vous permettre de régler votre administration quand cela vous convient. C'est pourquoi nous mettons à disposition un portail client en ligne, **MyFarys**, sur www.farys.be/myfarys. Vous y avez accès 24/7.

Le paiement de votre facture

Si vous optez pour la facilité du paiement automatique de votre facture, vous pouvez demander simplement une domiciliation via MyFarys ou nous remettre le formulaire ci-joint. Dans la mesure du possible, nous avons également utilisé les données existantes pour votre nouvelle adresse.

Plus d'infos sur notre site web à propos de

- tarifs : www.farys.be/fr/prix-et-tarifs
- captage d'eau privé : www.farys.be/fr/eau-privee
- contrôle de l'installation d'eau : www.farys.be/fr/controle-installation-interieure
- règlements : www.farys.be/fr/mentions-legales

Si vous souhaitez plus d'informations et de conseils pour utiliser l'eau avec parcimonie, assurez-vous de jeter un coup d'œil à www.kraanwater.be.

Sincères salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marleen'.

Marleen Porto-Carrero
directeur général

Demandez votre domiciliation directement sur MyFarys (www.farys.be/myfarys) ou envoyez ce document dûment rempli et signé pour accord à : Farys, Stropstraat 1, 9000 Gent ou en version digitale par www.farys.be/fr/paiements.

ATTENTION: Ce formulaire est traité automatiquement. Notez donc uniquement les informations demandées: toutes autres informations ou questions resteront sans traitement.

Avez-vous d'autres questions? Contactez Farys via www.farys.be/fr/contactez-nous ou via 078 35 35 99.

SEPA – MANDAT EUROPÉEN DOMICILIATION CORE - AVIS DE DOMICILIATION

Référence mandat : 2000000000000000

Description domiciliation : facturation de l'eau et/ou assainissement Farys

Type: paiement récurrent

Créancier : Farys
Stropstraat 1
BE-9000 GENT
BE58 TMV 0200068636

Client / débiteur : 10.000.000
KLANTNAAM
Klantstraat 1
BE-9000 Gent

En signant ce formulaire mandataire, vous donnez l'autorisation:

- à votre créancier d'envoyer un ordre de paiement à votre banque, afin qu'il puisse débiter un montant de votre compte.
- à votre banque de débiter ce montant de votre compte.

Vous avez le droit de demander à votre banque le remboursement d'un paiement fait par domiciliation. Vous pouvez demander ce remboursement jusqu'à 8 semaines après que le montant a été débité de votre compte. Adressez-vous à votre banque pour de plus amples informations au sujet de vos droits et devoirs.

Veillez indiquer votre choix ci-dessous:

i Farys peut reprendre les données suivantes pour la rédaction de l'ordre de domiciliation :

- IBAN: BE14 2900 1374 1483
- BIC: GEBABEBB

j Farys peut rédiger l'ordre de domiciliation au compte numéro suivant :

- IBAN: -----
- BIC*: -----

* Obligatoire uniquement si le numéro IBAN ne commence pas par BE.
Vous trouverez ces données sur vos extraits de compte.

Nom + signature du titulaire de compte :

Date :

Lieu :



2000000000000000

